



# COMMUNE D'AUTRECHE

## Compte-rendu du Conseil Municipal

---

### Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 30 septembre à 17 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Jocelyne DEFEINGS, Maire.

**Présents** : Jocelyne DEFEINGS, Alban LI-WOUNG-KI, Isabelle DUBOURG, Patrice DUBOURG, Loïc VERWAERDE, Véronique MORINEAU, Jacqueline DURAND, Philippe PEAN, Audrey GENAY-GUIONNIERE, Josette BRETON.

Le conseil municipal a élu comme secrétaire de séance : Monsieur Patrice DUBOURG

#### Rappel ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil
2. Approbation du rapport de CLETC - CC Castelrenaudais,
3. Election représentant à la commission Election
4. Validation état des créances irrécouvrables (Budget Eau)
5. Validation état des créances irrécouvrables (Budget Assainissement)
6. Délibération subvention 2022 sollicitée par ASSIETTE ECO
7. Délibération subvention 2022 sollicitée par l'Association Bibli Autreche
8. Questions diverses.

#### **1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Les membres présents ont validé le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil (30 septembre 2021)

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

#### **2) Approbation du rapport de CLETC - CC Castelrenaudais**

Les membres présents ont validé le rapport n°5 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) suivant :

La Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges a pour mission :

- d'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part de calculer les attributions de compensations versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres ;
- et depuis 2019 établir un rapport estimatif en amont d'une prise de compétence, sur les charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'EPCI ou par ce dernier aux communes.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 18 octobre 2021 afin de mettre au point les modalités de calcul du transfert de charge liées au transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Chaque conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le rapport n°5 de la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment en application du IV de l'article 1609 nonies,  
 Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2020-084 en date du 28 juillet 2020, n° 2020-146 en date du 17 novembre 2020 et n° 2021-083 en date du 22 juin 2021, portant création de la CLETC et désignation de ses membres,  
 Vu l'article 40 du règlement de fonctionnement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais relatif à l'approbation du rapport de la CLETC,  
 Dans le cadre de transfert de la compétence GEMAPI, il est proposé de retenir les montants de la contribution 2020 demandés par chaque structure pour laquelle la Communauté de Communes du Castelrenaudais a délégué la compétence. Ces montants 2020 sont précisés sur le tableau suivant :

Communes	Syndicat mixte du bassin de la Brenne	Syndicat mixte du bassin de la Cisse	Syndicat Mixte des Affluents du Nord Val de Loire (ANVAL)	CC de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan	Total
Autrèche		1 592,91 €			1 592,91 €
Auzouer-en-Touraine	3 044,96 €				3 044,96 €
Le Boulay	1 271,25 €				1 271,25 €
Château-Renault	4 832,47 €				4 832,47 €
Crotelles	888,70 €		692,00 €		1 580,70 €
Dame-Marie-les-bois		pas d'adhésion			0,00 €
La Ferrière				0,00 €	0,00 €
Les Hermites	86,02 €			0,00 €	86,02 €
Monfodon	1 166,18 €				1 166,18 €
Morand	83,94 €	pas d'adhésion			83,94 €
Neuville-sur-Brenne	1 148,41 €				1 148,41 €
Nouzilly	128,75 €		6 537,00 €		6 665,75 €
Saint-Laurent-en-Gâtines	905,51 €		1 526,00 €		2 431,51 €
Saint-Nicolas-des-Motets	239,55 €	pas d'adhésion			239,55 €
Saunay	1 402,48 €				1 402,48 €
Villedômer	2 772,43 €				2 772,43 €
	<b>17 970,65 €</b>	<b>1 592,91 €</b>	<b>8 755,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 318,56 €</b>

Considérant que le rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres, qui ont trois mois pour se prononcer, Madame le Maire propose d'approuver le rapport n° 5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ci-après annexé,

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**APPROUVE** le rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 18 octobre 2021 ci-après annexé.

### 3) Election représentant à la commission Election

Suite démission élu, les membres présents ont nommé un nouvel élu à la commission élection suivant l'ordre du tableau. Monsieur Loïc VERWAERDE a été nommé.

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### 4) Validation état des créances irrécouvrables (Budget Eau)

Suite à l'état des créances irrécouvrables (budget eau) reçu de la part de la Trésorerie de Château-Renault, il a été validé par les membres présents. La situation sera donc régularisée dans l'exercice comptable de la commune. Le montant de cette régularisation s'élève à 270.53 €

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### 5) Validation état des créances irrécouvrables (Budget Assainissement)

Suite à l'état des créances irrécouvrables (budget assainissement) reçu de la part de la Trésorerie de Château-Renault, il a été validé par les membres présents. La situation sera donc régularisée dans l'exercice comptable de la commune. Le montant de cette régularisation s'élève à 523.50 €

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

## 6) Délibération subvention sollicitée par ASSIETTE ECO

Suite à la demande de subvention sollicitée par ASSIESTE ECO Epicerie Sociale, les membres présents ont validé cette demande. En effet, l'Epicerie Sociale a reçu deux familles de notre commune. Le montant validé par le conseil municipal s'élève à 50 .00 €

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

## 10. Délibération subvention sollicitée par l'Association Bibli Autrèche

Suite à la demande de subvention sollicitée par l'Association Bibli Autrèche (Bibliothèque communale), et le bilan reçu de l'année 2020, les membres présents ont validé cette demande. Le montant validé par les membres présents s'élève à 230 .00 €

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

## 11. Questions diverses.

- Opération façades

Une opération façade est proposée par les services de la Communauté de Communes du Castelrenaudais. Cette dernière propose une carte ciblant celle qui pourraient bénéficier d'une aide dans le cadre de cette opération. Madame le Maire doit prendre contact avec le service afin de valider les façades ciblées.

- Signature livre d'or de naissance

Madame le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale souhaite la bienvenue à Haïley ROQUIN.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18 heures 30